



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

handicapés

Question écrite n° 72652

## Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des instituts médico-éducatifs (IME) et des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), et plus particulièrement sur les dotations en personnel de ces sites. Certains IME reçoivent en effet l'agrément leur permettant d'accueillir des enfants relevant de l'ITEP sans qu'ils ne bénéficient toutefois d'une revalorisation de leurs moyens humains. Or la prise en charge de ces nouveaux patients est beaucoup plus lourde et nécessite des moyens supplémentaires. De plus, le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale pour 2009-2014, présenté début 2009 par la DDASS, prévoit notamment un rapprochement des structures d'accueil des agglomérations qui semble condamner à long terme les établissements du secteur rural. Il lui demande de défendre la pérennité de ces sites en leur assurant les moyens en personnel et en matériel nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72652

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2292

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)